

Interview de Pierre Pescatore: ambiance et méthode de travail au château de Val Duchesse (Luxembourg, 10 septembre 2003)

Source: Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (06:00, Montage, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_ambiance_et_methode_de_travail_au_chateau_de_val_duchesse_luxembourg_10_septembre_2003-fr-af76453c-c7f1-42ff-9651-8ff43038f36d.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Pierre Pescatore: ambiance et méthode de travail au château de Val Duchesse (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Est-ce que vous pensez, monsieur Pescatore, que l'isolement relatif, géographique, de Val Duchesse, du château de Val Duchesse, à Auderghem, a pu influencer le climat des négociations diplomatiques? Les négociations se sont-elles faites au *finish*? Quels étaient les horaires de travail? Quel était le niveau de complicité entre tous ces hommes qui étaient un petit peu à l'écart de la grande ville? Quels souvenirs conservez-vous de toutes ces choses?

[Pierre Pescatore] Un souvenir infiniment sympathique, parce qu'on était isolés dans ce parc, dans ce château un peu triste et on a négocié donc d'octobre jusqu'à février, donc c'était l'époque de l'hiver. Et comme on était enfermés là, dans cette enceinte relativement limitée, on a eu beaucoup de contacts, on a pris beaucoup de repas en commun. Je me souviens que l'on sortait par une porte, une grille arrière, où il y avait une bonne pâtisserie belge, où l'on avait l'habitude d'aller prendre notre modeste repas de midi, nos sandwichs et tout ce qu'on pouvait avoir. On a été donc en transports communs, on a eu des horaires... on savait à quelle heure on commençait, mais on ne savait jamais à quelle heure on finissait, de façon qu'il y avait beaucoup de réunions prolongées et puis, pour finir, nous avons fait des réunions de nuit. Il y avait là une sorte de *convivencia*, comme on dit en espagnol, morale et physique. On se voyait et on apprenait dans les couloirs ce qui se passait dans les autres groupes et puis, pour finir on a fait des réunions de nuit, mais cela se faisait à Bruxelles, à cause des problèmes de transport. Donc, on se transportait à Bruxelles pour des dîners, puis après dîner, nous avons une salle dans l'hôtel Métropole.

Dans l'hôtel Métropole, nous avons fait toute une série de réunions de nuit et, pour moi, ces réunions de nuit ont été une bénédiction, parce que je peux rester éveillé et clair jusqu'à des heures avancées de la nuit, et les bons compromis se font, en règle générale, entre 2 heures ou 3 heures du matin. Et c'est surtout dans ces réunions de nuit que nous avons fonctionné comme une sorte de mécanique humaine de cerveaux communs, c'était une atmosphère extraordinaire... extraordinaire, donc de coopération. On avait en quelque sorte nos formules toutes faites: «Le Conseil statuant à la majorité qualifiée décidera sous forme de règlement ou de directives sur tel et tel...» Enfin, on avait tout cela en tête, toute une structure juridique et institutionnelle. Je n'ai jamais plus vécu une négociation aussi dense, mais dans notre groupe, aussi objective. On était là comme juristes ayant tous la même formation, nous sommes tous tributaires du droit romain. Et c'est là que j'ai trouvé certaines origines, donc, pour bien comprendre les autres. Et puis, dans cette négociation, il y a eu un facteur et c'était celui des niveaux de hiérarchie, parce que comme juristes nous nous entendions si bien qu'on était vraiment sur une gamme commune. Nous avons instinctivement la préférence acquise pour régler nos problèmes à notre propre niveau. Nous craignons les renvois à la réunion des chefs des délégations que nous ne pouvions plus contrôler et, comme cela, j'ai entendu à plus d'une reprise, lorsqu'on avait des difficultés à trouver une solution entre nous, en quelque sorte la menace de quelqu'un qui disait: «Mais écoutez, si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord ici, ça devra remonter aux chefs des délégations.» Et c'était la dissuasion suprême, de façon que tous les problèmes, en fin de compte, ont été réglés dans une bonne entente et dans l'unanimité... à l'unanimité entre nous, ont pu monter comme tels aux chefs des délégations. Et comme notre travail a été extrêmement bien fait – nous avons eu d'excellents rédacteurs dans ce groupe – et puis tout cela s'est passé dans la conversation, les textes vraiment on les a faits en commun, la prime étant à ceux qui savaient rédiger en langue française, n'est-ce pas. Tous ces textes ont été en français, de façon que, au fond, toute l'œuvre du groupe juridique est passée intacte au niveau supérieur. Et c'est là, à mon avis, ce qui fait la force intrinsèque, la structure de la Communauté et de ses textes juridiques, que même les attaques du général de Gaulle n'ont pas pu mettre en cause.